

qualité, la vie religieuse et retirée qu'elle mène avec ses filles, méritent qu'elles soient consolées et favorisées (1). — Il a trouvé très-bien la proposition faite aux états généraux et les apostilles données sur leurs remontrances. — C'était le conseil des troubles qui tenait la main à l'exécution des placards et au châtement des hérétiques et des rebelles : en le supprimant, il faudra prendre des mesures telles que cette exécution et ce châtement n'en soient affaiblis en aucune manière, et qu'on ne néglige pas de faire ce qui importe tant au service de Dieu, ainsi qu'au maintien et à l'augmentation de la sainte foi catholique, de laquelle dépend la conservation de l'autorité royale et des Pays-Bas mêmes, puisque l'expérience a prouvé que, quand la religion diminue, tout le reste se perd (2). — Jusqu'à ce moment, le Roi n'a pu se décider sur le choix du successeur à donner à Requesens : aucune des personnes proposées ne le satisfait entièrement. — L'ingénieur Scipion Campi, qui est venu avec le duc d'Albe, retournera sous peu aux Pays-Bas (3).

Liasse 561.

1573. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 9 août 1574.* Il approuve les dispositions que le commandeur a prises et celles qu'il se propose de prendre encore pour la réforme de l'infanterie espagnole : il faut que celle-ci puisse s'entretenir aux Pays-Bas, à la satisfaction des naturels de ces provinces.

Liasse 561.

1574. *Lettre du comte de Monteagudo au grand commandeur de Castille, écrite de (Vienne?), le 9 août 1574.* L'Empereur envoie en Espagne le sieur Rumpff, principalement pour les affaires de Flandre. — En outre,

(1) Pero holgaré que á la dicha condesa hagais toda la comodidad y buena obra que se hubiere lugar,.... que por su cualidad, y haber entendido que madre y hijas viben con mucha cristiandad y recogimiento, es justo que sean consoladas y faborescidas.

(2) Quitándose el consejo de troubles, se ha de mirar mucho que, pues era él que tenia la mano y la daba en la execucion de los placartes y castigo de los hereges y rebeldes, quede en esto tal orden que no se enflaquezca en manera alguna, ni se deje de hacer lo que tanto importa al servicio de Dios y á la firmeza, conserbacion y aumento de nuestra santa fe católica romana, de que juntamente depende la conserbacion de mi autoridad y la de los propios Estados, pues se tiene tan conocido por esperienciá que disminuyéndose la religion, se disminuye y trastorna todo lo demás....

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCLXXIX.

S. M., afin d'entendre l'intention des rebelles, a résolu d'envoyer au prince d'Orange le comte de Schwarzbourg, beau-frère de ce prince, qui fut capitaine de la garde du roi catholique. — S. M. I. désire que le commandeur laisse passer et repasser librement ledit comte aux Pays-Bas (1).

Liasse 560.

1575. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 10 août 1574.* D'après ce que le commandeur lui écrit, et les raisons que le duc d'Albe lui a données de vive voix, il comprend qu'il convient de retirer le seigneur de Champagny d'Anvers, mais il n'a pas pris encore de résolution à cet égard.

Liasse 561.

1576. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 10 août 1574.* Il suspendra provisoirement ce qui avait été projeté à l'égard de l'introduction de Gerónimo de Roda dans le conseil des finances, mais il pourra l'appeler de temps en temps au conseil privé, en lui donnant la préséance sur les autres conseillers, après le président, s'il n'y trouve aucune difficulté. — D'Assonleville recevra 600 florins de pension. — Suivant l'avis du grand commandeur, le Roi a donné la charge de la citadelle de Cambrai à M. de Licques; il a nommé M. de la Motte gouverneur de Gravelines (2).

(1) Requesens écrivit en conséquence aux gouverneurs de Gueldre et de Frise : « J'ay » advis d'Allemagne que le conte de Zwartzenbourg, qui estoit capitaine de la garde du Roy, » doibt venir se veoir avec le prince d'Oranges, et que l'Empereur aura pour bien agréable » que on le laisse passer et repasser librement et sans aucun empeschement. Dont j'ay bien » voulu vous advertir par ce mot, afin que donnez ordre par voz gouvernemens que, si le » dict conte y passoit, ne luy y soit fait aucun destourbier, usant en cecy des secret et » discrétion que bien entendez convenir. A tant, etc. D'Anvers, le xxvii^e jour d'aoust 1574. » (Papiers d'État et de l'Audience.)

(2) Voy. p. 22. Le grand commandeur annonça à Valentin de Pardieu sa nomination par la lettre suivante :

« Très-chier et bien-ami, comme vous nous dictes, estant dernièrement à Bruxelles, que vous serviriez tousjours Sa Majesté en ce qu'il plaisroit à icelle vous employer, nous avons esté tant plus meuz la solliciter, par noz lettres, à ce qu'elle fust servie se résoudre conformément à ce que luy avions escript en vostre recommandation et faveur : sur quoy Sa Majesté nous a maintenant fait entendre vous avoir pourveu du gouvernement des ville et chasteau

— Il a conféré le titre de marquis à M. de Havré, et celui de comte à M. de Berlaymont.

Liasse 561.

1577. *Lettre du seigneur de Zveveghem au Roi, écrite de Plymouth, le 13 août 1574. (En français.)* Il lui rend compte du résultat de sa négociation à la cour de la reine Élisabeth, concernant la flotte qui doit venir d'Espagne, et lui fait connaître la disposition des esprits en Angleterre :

« Sire, suivant le commandement de V. M., duquel monseigneur le grand commandeur m'a adverty par ses lettres du xix^e de juing, après beaucoup d'allées et venues en ceste cour, pour obtenir chose tant raisonnable, ay à la parfin impétre, et me suis venu sur ceste coste marine, en compagnie d'ung gentilhomme de la royne bien qualifié et apparenté, pour de main jointe y attendre l'armée de Vostredicte Majesté, et l'assister en ce qu'elle pourroit avoir de besoing, où j'ay trouvé, du commencement, les cœurs bien altérez, et par gens appostez esmeuz contre icelle, signamment contre la nation espagnolle, soubz plusieurs faulx donnez à entendre, selon que espère icelle sera advertye par ledict seigneur grand commandeur, à qui j'en ay donné les advis particuliers. Mais, depuis que s'est sceue la belle eschappade du roy de France hors de Poloingne, et que V. M. seroit contenté de recevoir entre ses bras et pardonner le passé aux rebelles de Hollande et Zellande, moyennant qu'ilz se recogneussent et feissent d'ores en avant devoir de bons chrestiens et obéissants subjects, je treuve les voluntez changez en melleure démonstration, tellement que, si aucune fortune ou nécessité amenast sadicte armée en aucun des portz de ceste coste, j'espère que elle y trouvera, à ses despens raisonnables, l'assistance telle que V. M. désire : en quoy ne faudray la seconder selon mon petit pouvoir, comme en tout aultre qu'il luy plaira me commander,

de Gravelinghes, au lieu de feu le seigneur de la Cressonnière. Dont avons bien voulu vous advertir, afin qu'encores que n'ayons vous tenu grands propos, sceussiés les bons offices qu'avons fait pour vous. Vous recepvrez doncques cest honneur et mercède de Sa Majesté avec la recognoissance et démonstration de gratitude que debvez, avec espoir de plus grandes avec le temps, par continuation de voz bons et fidelz services faitz jusques à présent : à quoy nous aurez tousjours pour vostre favorable amy et intercesseur. A tant, etc. D'Anvers, le viii^e jour de septembre 1574. » (Papiers d'État et de l'Audience.)

et selon que suis obligé. Dont, par occasion de ce gentilhomme espagnol allant par delà, m'a samblé la debvoir advertir. Je prie le Créateur donner à V. M., etc. De Plemue, le xiii^e d'aougst 1574. De V. M. très-humble et très-obéissant vassal et serviteur, FRANÇOIS DE HALEWYN. »

Secrétaireries provinciales, liasse 2579.

1578. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 18 août 1574.* Il lui rend compte de la suite des négociations entamées avec les états. — Ceux de Brabant continuent à élever des prétentions si déraisonnables, qu'il a été impossible jusqu'ici de s'entendre avec eux : il insistent surtout, en s'appuyant sur la Joyeuse-Entrée, pour que les châtelains et gouverneurs dans la province soient brabançons, et pour que ceux qui ne le sont pas soient remplacés. Requesens, voyant qu'à Bruxelles les choses n'avançaient pas, a fait venir les prélats et les nobles à Anvers; il a désigné, pour négocier avec eux, le conseiller d'Assonleville, le trésorier général Schetz et un commis des finances. — Il n'a pas été possible d'exécuter la cotisation que le grand commandeur voulait établir sur le plat pays de Brabant, parce que les habitants commençaient à se soulever; il n'a pourtant point révoqué les ordres qu'il avait donnés à cet effet, seulement il les a suspendus (1). — Quoique le dernier jour de juin ait été fixé à tous les états pour la remise de leur réponse à la proposition faite le 7 de ce mois, les états de Flandre n'ont rien apporté encore; Requesens croit qu'ils agissent de concert avec ceux de Brabant (2). — Ceux de Hainaut se sont conduits très-honorablement : ils ont accordé tout ce qu'on leur a demandé, c'est-à-dire leur quote dans les deux millions de florins, qui est de 108,000 florins environ, pareille somme d'aide annuelle et la levée du centième denier; aussi, de son côté, Requesens a accompli ce qu'il avait offert : il leur a restitué leur acte d'accord du 10^e denier; il leur a délivré un autre acte portant abolition de cet impôt; toutes les causes de la province de Hainaut qui étaient pendantes devant le conseil des troubles, il les a ren-

(1) Lo del empréstito que escribí á V. M. que intentaba aquí en Brabante,.... no ha sido posible ponerlo en execucion, porque se començaba á alborotar la gente; pero no he revocado las provisiones que para ello avia dado, sino que seiva dissimulando....

(2) Creo que todo es inteligencia de los de Brabante.

voyées au conseil de la province. Il supplie en outre le Roi de leur écrire une lettre de remerciement, et d'en écrire une aussi au comte de Lalaing, qui s'est donné beaucoup de peine pour obtenir ce résultat, comme il s'en donne pour tout ce qui touche son gouvernement. « Je ne sais — observe Requesens — » s'il veut signaler l'année de son noviciat; mais, s'il continue de la sorte, on ne saurait désirer de lui davantage (1). » — Les états des autres provinces n'ont pas encore présenté leurs réponses définitives.

Sainte-Aldegonde est revenu dans sa prison; le résultat de son voyage est consigné dans un mémoire dont Requesens envoie copie au Roi (2), et dans une supplication des états de Hollande (3) dont il envoie également copie. Il y a si peu d'amendement dans tout cela que le grand commandeur n'a pas cru devoir y prêter l'oreille, et ainsi il a été mis fin à cette pratique. — Selon le rapport de ce Sainte-Aldegonde et d'autres, le prince d'Orange aurait dit qu'avec lui il n'est pas besoin d'arrangement; qu'il est prêt à se retirer en Allemagne et à obéir aux ordres du Roi, dès que les états, dont le bonheur est son seul mobile, se seront arrangés: mais ses actions ne sont guère d'accord avec ses paroles. — Il y a dix ou douze jours, l'archevêque de Cologne écrivit à Requesens une lettre où, après avoir discoursé sur les dommages qui résultaient de cette guerre, il exprimait le désir de savoir si le commandeur écouterait quelque proposition d'accommodement; il lui rappelait que, l'année précédente, il avait engagé le duc d'Albe à lui envoyer une personne de confiance pour traiter de cet objet (4). — Il a répondu à l'archevêque en termes généraux, le remerciant de sa bonne volonté, lui faisant observer que la publication du pardon général avait donné la preuve de la clémence du Roi, et l'assurant au surplus qu'il était prêt à écouter toute proposition qui laisserait sauves la religion catholique et l'autorité royale. Comme le conseiller Foncq est prévôt d'une des églises de Cologne, et qu'il est très-connu et ami de l'archevêque (5), Requesens l'a invité à aller là-bas comme de lui-même, et sous

(1) No sé si es por ser el año del noviciado; pero si él persevera así, no hay mas que pedir....

(2) Je l'ai inséré dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 397.

(3) On la trouvera dans les *Appendices*.

(4) Voy. le t. II, p. 395.

(5) *Muy conocido y amigo del arzobispo*.

le prétexte de visiter sa prévôté (1); il a ensuite mandé à l'archevêque que, voulant profiter de cette occasion, il avait chargé Foncq de le visiter et de savoir de lui ce qu'il avait à proposer pour la pacification des Pays-Bas.

Liasse 560.

1579. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 18 août 1574.* Il lui répondra une autre fois plus particulièrement, touchant les négociations de Champagny avec les rebelles, et ce qu'ont demandé les états de Hollande. — L'envoi de don Bernardino de Mendoza à la reine d'Angleterre a été très à propos. — Les prétentions et demandes des états de Brabant sont extravagantes (2), et elles l'auraient paru plus encore au Roi, s'il ne connaissait leur manière d'agir : « Avec eux, il faut beaucoup de patience » et de flegme; il faut leur répliquer souvent, et en outre il faut les entretenir » tous en particulier. Par ces moyens, on réussit quelquefois à les faire se » désister de leurs prétentions (3). »

Liasse 561.

1580. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 18 août 1574.* Hopperus lui a remis un mémoire sur les moyens de pacifier

(1) Le grand commandeur écrit, à ce sujet, au président Viglius :

« Monsieur de Saint-Bavon, monsieur l'archevêque de Couloigne, par ses lettres escriptes tant à moi que au secrétaire Scharemerghe, met en avant d'accorder avec le prince d'Oranges, et se offre de s'y employer, comme verrez par copie que j'ay fait joindre à ceste. Or, vous avez bien sceu que je ne refuseray accord, moyennant que ce soit avec conservation de la sainte religion catholique romaine et autorité du Roy, nostre maistre; et avec ceste condition seray très-content que ledict sieur archevesque traicte, selon que le secrétaire Scharemerghe m'a dicté que il s'en est aultrefois présenté au duc d'Alve. Et, ayant icy délibéré là-dessus, et trouvé qu'il seroit convenable envoyer quelque personnage vers luy, il a samblé que le prévost Fonck seroit à propos, et qu'il pourroit se trouver celle part, soubz prétexte d'aller pour affaires de la prévosté qu'il a à Couloigne. Sur quoy je désire que, ayant pensé, mé faictes entendre vostre avis; et si tant sera que cecy vous samblera bien ainsi, faictes sçavoir audiçt prévost que incontinent il se trouve icy apperceu et en ordre, pour d'icy passer oultre. Et ne servant ceste pour aultre, je vous recommande, monsieur de Saint-Bavon, en la sainte garde du Créateur. D'Anvers, le xi^e jour de aougst 1574. » (Papiers d'État et de l'Audience.)

(2) *Desaforadas.*

(3) Le passage que nous avons guillemeté, a été ajouté sur la minute par Philippe II lui-même.

les Pays-Bas; il en envoie la traduction au grand commandeur, pour qu'il lui en dise son avis (1).

Liasse 561.

1581. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 19 août 1574.* Il lui envoie le rapport de don Bernardino de Mendoza sur sa mission en Angleterre, ainsi que la lettre qu'il a reçue de la reine (2), et la réponse qu'il y a faite. — Il lui transmet aussi différentes pièces relatives à un différend que le gouverneur de Luxembourg a eu avec l'archevêque de Trèves.

(La mission de don Bernardino de Mendoza avait eu pour objet d'obtenir de la reine que la flotte qui s'équipait en Espagne pour les Pays-Bas fût bien accueillie dans ses ports, si elle avait besoin d'y mouiller (3). Dans les entretiens qu'il eut avec Elisabeth, celle-ci se plaignit vivement de ce que le Roi entre-

(1) On trouvera, dans la réponse du grand commandeur au Roi, du 16 septembre 1574 (n° 1595), toute la substance de ce mémoire d'Hopperus.

(2) Cette lettre est en original dans nos Archives; elle est de la teneur suivante:

« Mon cousin, par le sieur don Barnardino de Mendoza, présent porteur, avons receu voz lettres du dernier jour de juing passé, ensemble une lettre du roy catholique, nostre bon frère, vostre maistre, dont (comme portent les vostres) la principale avoit esté (avec d'autres) osté à ung courrier venant d'Espagne, dévalisé près de Poitiers; en France. A quoy avons respondu audict sieur de Mendoza, dont voulons aussy vous en toucher ung mot par la présente, que, sur la requeste que nous en feit le sieur de Swevighem que voulions favoriser et accommoder les vaisseaux et gens de nostredict bon frère venans d'Espagne, au cas qu'ilz feussent constrainctz relascher près de nos côstes par temps contraire ou aultre occasion, donnions incontinent ordre aux lieux requis, dont croyons qu'en avez esté desjà adverty. Ensemble, désirant ledict sieur de Swevighem aller jusques aux costes de West de cestuy nostre royaume, le luy avons très-voluntiers accordé, et accompagné d'ung gentilhomme, avec charge de faire tous meilleurs devoirs pour effectuer le disir qu'avons d'accommoder ceulx d'icelle compaignie qui en auront mestier, comme, en toutes aultres choses, pour gratiffier nostredict bon frère, ferons tousjours la démonstration que nostre amitié requiert, et dont il s'en voudra adviser pour la continuation et augmentation d'icelle, comme avons plus amplement dict à cedit gentilhomme, auquel, pour ne faire tort à sa suffisance, nous nous remectons à le vous communiquer, pryant à tant Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde. Escript à nostre maison de Reading, le xxii^e jour de juillet 1574. »

ELIZABETH R.

(3) Voy. les *Comentarios de don Bernardino de Mendoza*, etc. Madrid, 1592; in-4°, fol. 250^o.

tenait aux Pays-Bas plusieurs de ceux qui avaient conspiré contre elle; elle dit que, tant qu'il ne les aurait pas expulsés de ces provinces, il ne pourrait exister de bonne amitié entre elle et lui. Leycester et Cecyl lui firent comprendre que la reine s'interposerait volontiers pour faire rentrer la Hollande et la Zélande sous l'autorité du Roi. — Mendoza était arrivé à Londres le 12 juillet; il avait eu sa première audience de la reine le 17. — Il reçut d'elle et de ses ministres le meilleur accueil.

Le différend avec l'archevêque de Trèves provenait d'une contestation de territoire. Le substitut du procureur général de Luxembourg, et un huissier qu'il avait mené avec lui, pour protester contre une usurpation des officiers de l'archevêque, furent maltraités et faits prisonniers. Le comte de Mansfelt, d'accord avec le conseil de Luxembourg, fit alors enlever par des soldats quelques sujets de l'archevêque. Les esprits ainsi échauffés de part et d'autre, il devenait difficile de les concilier. Le grand commandeur proposa cependant à l'électeur de relâcher les prisonniers, et de faire décider le différend par des arbitres, comme cela avait été fait en 1548, entre l'Empereur et le prédécesseur de l'archevêque.)

Liasse 560.

1582. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 19 août 1574.* Le jour de Saint-Jacques (1), les ennemis débarquèrent en Flandre un corps d'infanterie et de cavalerie qui saccagea et brûla Axel, et enleva du bétail. Le grand commandeur, aussitôt qu'il en reçut la nouvelle, envoya des troupes pour la garde des côtes de Flandre et de Brabant (2). —

(1) 25 juillet.

(2) Les quatre pièces suivantes, conservées en original dans nos Archives, fournissent quelques détails sur cette descente en Flandre des Hollandais et des Zélandais :

I. *Lettre du seigneur de Mouscron, grand bailli de Gand, au grand commandeur.*

« Monseigneur, je suis esté adverti que, ce matin, au point du jour, sont arrivez, entre la Neuse et Noten, sur les testes, cinquante-cinq bateaux des rebelles, et ayant jecté en terre xiiii^e soldatz, et, selon le rapport que m'at esté fait, deux à trois cent chevaux, ont coupé aux soldaz commys à la garde des dycques le fort de l'église de Triniteit, les ont chassé jus-qu'à bien près d'Axelles, et, nonobstant le secours des inhabitants et paysans des villages voisins assamblez au son de la cloche, se sont saisis de ladicte ville, l'ayant pillié et y bouté

Goreum et Bommel continuent de résister aux troupes royales : on avait noué des intelligences avec les Écossais qui les gardent, pour qu'ils les livrassent,

le feu. Et samble, selon ledict rapport, qu'yl se sont retirez le meisme chemin qu'yl estiont venuz..... De Gand, ce xxvi^e de juillet 1574.

» De Vostre Excellence le bien humble serviteur,

» FERNANDE DE LABARE. »

II. Lettre du même au même.

« Monseigneur, comme l'on at amené en ceste ville ung prisonnier, soldat de Myddelburg, prys par les paysans et ceulx de la garnison d'Assenede, je l'ay examiné; et nous at déclaré que le nombre des rebelles venuz en Flandres et ayant bruslé Axelles n'est que de noeuuf enseignes de gens de pied et quatre-vingt chevaulx au plus, lesquelz l'on entend estre retirez en Zuitberwelant. Monsieur le conte du Roelux marche vers Assenede avecque quelques gens de ceulx quy sont au quartier de Bruges, et m'at envoyé lettres que j'ay fait dresser au conte Curtio de Martinengo et capitaine Valdez, affin qu'il ayent à se trouver avecque leurs compagnies vers le quartier dudict Assenede. Le sieur d'Eecke est parti dès hier vers Hulst, ayant fait marcher vers ladicte ville deux cens harquebousiers des compagnies des sieurs d'Avrout et Manuy..... De Gand, ce xxviii^e de juillet 1574.

» FERNANDE DE LABARE. »

III. Lettre du conte du Roelux au grand commandeur.

« Monseigneur, je receupz hier la lettre de Vostre Excellence du xxvii^e de ce mois, touchant la compagnie quy estoit à Tenremonde et celle de Audenarde, desquelles j'avoy fait cheminer vers Axelles deux cens harquebouziers, et m'estoy mis en chemin avecq aultres trois cens, pensant que l'ennemy devoit séjourner davantage vers ledict Axelles. Je suis esté fort mary de leur fortune, de quoy ilz ont esté cause, parce que passé deux ans ilz avoyent levez par consentement de la court cent soldartz à leurs despens, lesquelz ils mectoient en ung lieu qu'ilz avoyent fortifié, nommé la Trinité, joindant la Neuze; et deppuis quelque temps, sans mon advys, et ne sçay par quelle licence, ont cassé lesdictz soldartz, et mis dedens ledict fort quelques paysans, lesquelz, voyant l'ennemy, ont prins la fuyté et abandoné le lieu; et avecq ce y avoit bien quatoirze cens paysans bien armez au quartier dudict Axelles.

» Il est bien vray que j'eusse bien peu mectre mesdictes deux compaignyes plus prez de la marine, mais, n'estans payez, ne les povoy bouger de leur guarnison où ilz avoyent prestz de ceulx des villés, celle dudict Tenremonde; par commandement de Vostre Excellence, et celle d'Audenarde ayant tousjours esté entretenue par ceulx de la ville deppuis que les ennemis l'abandonnarent. Quand j'avoy affaire de quelques gens, les tiroye desdictes deux compaignies; s'il plaît à Vostre Excellence qu'elles soyent cassées incontinent, le feray ayant receu sa lettre. Touttesfois seroit besoing que Vostre Excellence envoyast aultres gens avant les licentier, pour ce que, estant hier à l'Esclusse, j'eus advertence que les ennemis doibvent venir

moyennant une bonne somme d'argent ; mais jusqu'ici ils n'en ont rien fait. — Le mestre de camp Valdès espérait surprendre Delft, par le moyen de

à ceste première haulte marée assayer s'ilz ne scauroyent surprendre l'Escluse, et, faillant leur entreprise, mettre le feu aux villaiges d'allenviron.

Il y at eult deux Allemans prisonniers, de ceulx quy ont esté à Axelles, lesquelz disent que s'estoit leur intention que, aprez avoir faict l'entreprise dudict Axelles, aller en Zuytbeverlant, et de là venir audict Escluse. J'ay ordonné que lesdictz Allemans soyent menez à Bruxelles. Je pourvoyeray audict Escluze de fachen que avecq l'ayde de Dieu il n'y viendrat nul inconvenient. Sy ay mandé la compaignye du conte Curtio et celle de Valdez pour garder le pays le mieulx qu'il serra possible ; mais je crains, comme ilz scavent tout ce quy se passe, qu'ilz ne se jectent d'ung aultre costé de quoy on ne se doubte ; toutesfois j'ay ordonné que partout on soye bien sur sa garde. Mais, comme la coste marine de Flandres at sy grande longueur que de trente lieues ou plus, ne serrions souffissans de garder à l'ennemy de mettre piedt en terre et brusler quelcques lieulx, quand il y auroit deux fois aultant de gens que j'ay, quy sont bien peu pour garder les fortz et portz de ladicte coste ; lesquelz sont fort mal fortiffiez ; principalement Oosthende, Nyeuport et Dunckerque : comme j'ay aultresfois remonstré à Vostre Excellence, ce sont lieulx de grande importance.

Quand l'ennemy vient quelque peu fort, il n'y at nulle assurance aux paysans que de fuir, quy est cause que ledict ennemy se jecte sy légèrement en terre. Quy scauroit leur deseing, il serroit bien aysé à y remédier. J'entens aussy qu'ilz attendent d'heure à aultre le prince d'Oranges à Flissinghes, quy ne serrat sans amniener gens avecq luy..... De Bruges, le xxx^e de juilliet 1574.

De Vostre Excellence très-humble et très-obéissant serviteur,

JAN DE CROY.

IV. Lettre du même au même.

Monseigneur, je receupz hier au soir la lettre de Vostre Excellence du dernier de juillet. J'ay veu qu'elle désire scavoir sy la ville d'Axelles at esté du tout pillée et bruslée. J'avoys escript à monsieur de Moseron, comme ceulx dudict Axelles s'estiont tous retirez à Gandt, d'avertir Vostre Excellence de ce que s'estoit passé audict Axelles, ce qu'il m'at mandé avoir faict, quy at esté cause que ne l'ay faict plus tost. L'avertence que j'en ay eult par ceulx que j'y ay envoyé est que, auparavant y avoir mis le feu, ont pillié ce qu'ilz ont peu'emporter ; mais, comme ilz ne trouvaient nulz chariotz audict lieu, sinon deux batteaulx, lesquelz après avoir chargé, mirent le feu en ladicte ville, et n'y est demeuré que environ trente maisons, le pillage ne serroit avoir esté grand, par ce aussy que de longtemps ceulx du lieu, pour estre la ville ouverte, avoyent saulvé tous leurs millieurs meubles à Gandt et aultres villes dedens le pays, et n'avoyent retenu que ce qu'ilz volloyent mettre à l'abandon. L'église at esté bruslée, laquelle toutesfois estoit fort bien fortiffiée et ne devoit estre abandonnée. Ilz ont aussy mis le feu en trois aultres villaiges prochaines de la mer, et emmené le bestial qu'ilz ont trouvé, ne sachant à la vérité le nombre. Au reste, je suis attendant la venue de